



À Guyancourt, le 18 Janvier 2019

Objet : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2^{ème} session

Monsieur le Directeur académique,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.

Pour la session de janvier, le SE-Unsa vous demande donc d'accorder, au choix :

- *une compensation horaire pour les personnels concernés sur :
 - soit les activités pédagogiques complémentaires,
 - soit les animations pédagogiques,
 - soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.*
- *une compensation financière avec des heures supplémentaires.*

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour la Secrétaire départementale SE-Unsa 78,

Rosine BRIFAUT